ARRETE

ARTICLE 1er :

Les dispositions de l'arrêté BU26438AT du Président du Conseil Départemental concernant travaux d'enfouissement des réseaux électriques HTA et BT, sur la route départementale D2 du PR 105+450 au PR 108+010, , commune de MARSALÈS sont prorogées jusqu'au 30/10/2026 inclus.

ARTICLE 2 :

Les autres articles restent et demeurent inchangés.

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté sera affiché, par le pétitionnaire, aux extrémités de la zone réglementée.

ARTICLE 4 :

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication sur le site institutionnel du département de la Dordogne (www.dordogne.fr).

ARTICLE 5 :

la Directrice du Patrimoine Routier, Paysager et des Mobilités,
le Colonel, Commandant le Groupement de Gendarmerie de la Dordogne,
le Chef de l'Unité d'Aménagement de BERGERAC,
le Responsable PERIGORD TRAVAUX PUBLICS EGIRE,
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté,

le Maire de la commune de MARSALÈS,
est destinataire d'une copie pour information.

Pour le Président du Conseil Départemental,
et par délégation,



Signé numériquement
A : PERIGUEUX (24000), FR
Le : 23/10/2026 10:31:26
Departement de la Dordogne (CG24)
Adjointe au Chef d'Unité d'Aménagement de Bergerac Zone du Bugue
Jessie DUCHER

Unité d'Aménagement de BERGERAC
2 rue Paul Louis Courier - CS11200 - 24019 PERIGUEUX CEDEX
Téléphone : 05.53.02.05.40 - Email : cd24.ua.lebugue@dordogne.fr